



## Compte rendu du Conseil d'École du 15 mars 2018

### Personnes présentes

- **Directeur des classes primaires** : M Silvestre, président du Conseil d'école
- **Représentants des enseignants** : Mme Audin, Mme Berbain, Mme Bickel, Mme Flogny, Mme Gilad, Mme Le Tertre, Mme Mignard, Mme Omvlée, Mme Pottier, Mme Pournault, Mme Schincariol, Mme Soleilhet, Mme Tellier.
- **Représentants des parents** : Mme Buffet, Mme Caradec, Mme Coquelle, M Coquelle, Mme Gambette, Mme Grimaud, Mme Guttinger, Mme Habiyaambere, Mme Ploneis, Mme Rapetta, Mme Rini, Mme Souflet, M Turlan, Mme Vadot.
- **Représentantes des ASEM** : Mme Faugier

### Personnes excusées

- **Proviseur du lycée van Gogh** : M Barro
- **Proviseure adjointe** : Mme Garcia
- **Inspectrice de l'Éducation Nationale** : Mme Fournier -Dulac
- **Directrice Administrative et Financière** : Mme Inschauspé
- **Enseignants** : Mme Does et M Wagner

### Ordre du jour

1. Désignation des secrétaires de séance
2. Validation du PV du Conseil du 7 novembre 2017
3. Règlement Intérieur : horaires d'entrées et sorties
4. Politique des langues
5. Actions en lien avec le projet d'établissement
  - Projets et sorties des classes
  - Projets collectifs
6. Questions diverses

#### 1. Désignation des secrétaires

Le secrétariat principal sera assuré par Mme Pournault.  
Mme Grimaud est désignée secrétaire adjointe.

(Représentante des enseignants)  
(Représentante des parents)

#### 2. Validation du PV du Conseil du 7 novembre 2017

Pas de remarque, le PV est adopté à l'unanimité.

#### 3. Règlement Intérieur : horaires d'entrées et sorties

Voir règlement adopté en PJ.



Le partage de la cour à l'heure de la sortie entre les enfants du Kemvo, de l'enseignement religieux (lundi) et de Tom-Pouce rend la surveillance difficile. Des précisions seront apportées lorsque les conventions seront revues en juin.

Le directeur enverra une information aux familles à ce sujet prochainement.

#### 4. Politique des langues

Présentation de plusieurs EDT.

- De la PS au CE1, la LV1 s'enseigne en demi-groupe.
- A partir du CE2, introduction de la LV2. Les élèves sont répartis par groupes de compétences.
- On constate qu'à partir du CE2, en fonction de la composition des classes, les élèves sont souvent en groupes restreints. L'organisation devient difficile pour l'enseignant qui dispose de trop peu de séances en classe entière notamment quand la classe accueille des LV1 différentes et des ex-bilingues.
- Par ailleurs, les deux séances hebdomadaires en DNL anglais pour les ex-bilingues alourdissent encore les dispositifs. Se pose aussi la question de la pertinence d'enlever des heures en français pour certains de ces élèves.

La réflexion est donc engagée pour la réalisation des EDT 2018-2019.

La direction informera les familles des ex-bilingues de cette réflexion.

Une réunion aura lieu en mai avec les parents de CM2 pour les informer à propos des options proposées en Sixième (Section Internationale Américaine/Option Européenne)

#### Certifications

En fonction des compétences des élèves, en CE2 et en CM2, on propose des évaluations construites comme les certifications officielles. Les niveaux visés :

- A2 en LV1, A1 voire A2 pour la LV2 pour les CM2
- A1 en LV1 pour les CE2

Les certifications Delf Prim A2(Français) auront lieu le 17 mai. Trois CE2 sont concernés.

#### 5. Actions en lien avec le projet d'établissement

Sorties Voir tableau des sorties en annexe

Sortie avec nuitées. Le projet des CM1 vert (Tour de la Drôme à vélo) porté par Mme Vedrenne est abandonné. Le voyage en car pour se rendre dans la Drôme n'a pas rencontré l'adhésion de suffisamment de familles.

Un projet similaire visant les mêmes objectifs aura lieu du dimanche 3/06 au vendredi 8/06 aux Pays-Bas. Le prix plafond pour cette sortie avec nuitées est de 450 euros.

Avis du conseil : favorable

#### Projets divers

##### **Marché de Noël**

L'école a versé 2399,38 euros à l'association KIKA. Toutes les classes ont participé avec un bricolage et/ou une recette de cuisine.



### **Carnaval**

Nous l'avons organisé au gymnase du secondaire.

Chaque classe s'est produite devant les autres sur une musique qu'elle avait choisie. Activité conviviale et pédagogique.

### **EMC : gestion des espaces communs**

A tour de rôle, les classes sont responsables du nettoyage de la cour de récréation de l'élémentaire.

Objectif : prendre conscience des gestes que l'on doit acquérir.

### **Projet Sciences ex-bilingues**

-Vendredi 9 mars les élèves ex-bilingues sont allés au laboratoire. Encadrés par des lycéens de Seconde en anglais, ils ont participé à une série d'expériences. Un CR en anglais de cette séance leur a été demandé.

-Les élèves de CE2 et CM ont participé à des défis Scientifiques en anglais (ex-bilingues) ou en français :

CE2-CM2 : Janvier -février

CM1 : Mars-avril.

### **Danse contemporaine**

Toutes les classes verront un spectacle de danse contemporaine interprété par la compagnie Filao.

Les classes de la Maternelle ainsi que les 3 classes de CM1 et CE1 Violet participeront à des ateliers. Les enfants se produiront devant les parents du 19 au 27 mars.

**So British/Dutch day** : 27 mars. Journée langue pour les CE1 (anglais ou néerlandais en fonction de la LV1 choisie). Intervention de parents pour aider à l'organisation. Merci à eux.

### **La Grande Lessive du 29 mars 2018 « Pierres à images et pierres à imaginer »**

Une exposition dans les espaces récréatifs sera organisée en fonction de la météo par les classes qui participeront à cette action : CM1 vert, PS Jaune, GS Orange, MS Rose, ...

**Semaine des contes en maternelle** : présentation de contes traditionnels, 6 groupes d'enfants des trois niveaux qui se déplaceront chaque jour dans une classe différente pour étudier un nouveau conte.

Mardi soir : veillée des contes, participation des CP qui présenteront des contes aux parents.

Mercredi matin : un conte plurilingue sera proposé aux élèves.

A noter que les trois classes de Cinquième viendront offrir des lectures dans toutes les classes qui le souhaitent à cette occasion.

### **Olympiades (CE2 et CM) et Mini olympiades (CP et CE1)**

Journée sportive qui aura lieu le 17 avril. Les parents seront sollicités pour encadrer des ateliers, les associations de parents s'engagent à participer pour la buvette et le goûter.

### **Journée Orange « Koningsspelen » : 20 avril**

Petit déjeuner pour tous les élèves du primaire. Un chant et une chorégraphie à apprendre.

Pour les GS, la journée se poursuit avec des ateliers sportifs organisés au lycée (= mini-olympiades pour les GS)

### **Music 4 life : Projet pour les classes élémentaires.**

Un travail d'écriture de chansons sera initié dans certaines classes de l'élémentaire au troisième trimestre.



**Percussion corporelle (CM2)** Les 17 et 18 mai, les élèves de CM2 recevront M Bohum qui les entrainera aux percussions corporelles. Le vendredi 18/05 au soir, les familles seront invitées à une représentation.

### **Théâtre**

Deuxième série d'interventions du 14 au 16 mai en CM1 Vert, CE1 Bleu, GS orange, CE1/CE2, GS Violet  
Un spectacle sera proposé le 16 mai par les CM1 vert et les GS Violet.

**Spectacle van Gogh** préparé par les CE1 Violet- Production en juin.

**Exposition des 70 ans** : GS orange, GS/MS vert, GS violet, MS rose, CE2 jaune, CP bleu, DNL CM1

**Projet Jardinage** en GS, CP, CE1 CE2 et CM1.

Les grands auront une parcelle par enfant, les plus jeunes, une pour deux. Début du projet, après les vacances de printemps. Les récoltes sont ramenées dans les familles.

**Initiation au jeu de rugby ceinture en PS** (travail en motricité et lancers)

Trois séances par classe d'ici aux vacances de printemps organisées par 2 parents d'élèves.

### **Film court métrage**

Les CE1/CE2 participent au festival du court métrage (AEFE). Sujet : Les jeux dans la cour de récréation depuis 70 ans. Les enfants ont inventé l'histoire, réalisé le script ; ils sont en train de tourner. Fin du projet le 26 mars 2018. But : festival « Cinécourts en herbe » en avril 2018.

### **Journées spéciales**

Saint Patrick's day : 16 mars 2018

Journée « Pyjamas » : 29 mars 2018

## **6. Questions diverses**

### **Questions APE**

*Les familles remercient l'ensemble de l'équipe éducative pour leur dévouement auprès de nos enfants. Les familles en prenant contact avec les associations de parents ont un vrai désir de collaborer avec l'école afin qu'ensemble nous puissions améliorer les conditions d'accueil à l'école des enfants et des adultes.*

*A/Serait-il possible d'harmoniser le règlement des aliments interdits ?*

**Réponse.** Il n'existe pas de règlement type. Le bon sens voudrait que dans les petites classes jusqu'au CP, les aliments interdits soient en lien avec les allergies « dangereuses de la classe »

Le point sera fait avec Mme Witkamp à ce sujet y compris en ce qui concerne les recommandations faites pour limiter les aliments sucrés et gras.

*B/ Bien être :*

- *Dans la cour, les enfants font part de querelles et incidents dans la cour, (ce qui est normal dans une cour de récréation), comment les faire diminuer ?*
  - En augmentant le nombre de surveillants ? En les répartissant mieux dans la cour et les couloirs (afin d'éviter les débordements dans les toilettes par exemple) ?*
  - En alternant les récréations selon les niveaux ?*



☐ *En organisant des interventions de l'infirmière (comme elle le fait déjà sur la prévention du harcèlement) ou en faisant appel à un organisme extérieur, afin de sensibiliser les enfants à la gestion des conflits ?*

*Qu'en pense l'équipe pédagogique ?*

Réponse : Les interventions extérieures sont surtout destinées au secondaire.

Alterner les récréations est impossible eu égard aux cours de langues et au bruit pour certaines classes dont les fenêtres donnent sur la cour.

La solution est plurielle :

Une surveillance active pendant les temps récréatifs : être à la disposition des enfants pour les aider à trouver une solution au problème. Les enfants doivent savoir que les adultes sont là pour les écouter et les aider.

Le travail fait dans le cadre de l'enseignement moral et civique va dans ce sens (prévention). La gestion quotidienne des conflits doit permettre aux enfants de construire peu à peu les compétences sociales attendues.

*Dans les classes, les comportements de certains enfants irrespectueux, insolents (en plus d'être turbulents) gênent et perturbent l'ensemble du groupe. Nous avons conscience que nous avons tous un rôle à jouer.*

☐ *L'école prévient-elle les parents des enfants dont le comportement est gênant (quelquefois, les parents sont loin de s'imaginer que leurs enfants puissent avoir de tels comportements et les avertir leur permet d'en discuter avec leurs enfants) ?*

☐ *Y a-t-il un dialogue entre la famille, l'école et l'enfant pour aider l'enfant à améliorer son comportement ?*

☐ *Pourrait-on profiter des temps d'EMC (éducation morale et civique) pour aborder ces sujets ?*

Réponse : Oui, les familles sont informées quand les premières interventions de l'enseignant puis du directeur ne permettent pas une amélioration significative du comportement.

Pendant les réunions d'Equipe Educative, on expose les faits, on propose des solutions...

Ces réunions sont formelles et donnent lieu à des CR qui permettent un suivi et une évaluation des progrès.

*Sur ces deux problématiques, afin d'avoir une approche constructive entre les familles et l'école, l'APE pourrait proposer d'organiser en collaboration avec l'école, une conférence ou l'intervention d'un professionnel qui s'adresseraient à l'ensemble de la communauté éducative.*

Réponse : Si la direction s'associe à cette conférence, il s'agira de bien en définir le thème.

*Implication des parents dans les événements festifs de l'école*

*Des parents sont prêts à plus s'impliquer et aider dans l'organisation des événements de l'école (Saint Nicolas, Carnaval etc) sur l'ensemble de l'année. Pourrait-on prévoir une réunion afin de préparer et anticiper les besoins et vos attentes par rapport aux parents ?*

*De même, les parents sont prêts à s'investir dans l'organisation des 70 ans du Lycée et sont d'ores et déjà motivés pour faire une fête de l'école primaire l'an prochain.*





Réponse : Transmis aux enseignants. Le directeur en reparlera rapidement avec les associations.

### Points divers


- Calendrier scolaire.  
Les familles souhaiteraient un calendrier officiel plus tôt dans l'année car les entreprises néerlandaises demandent parfois plus d'un an à l'avance à leurs salariés de poser leurs congés.
- Vêtements oubliés en fin de trimestre  
On exposera les affaires qui restent aux porte-manteaux à la fin de chaque trimestre.  
Une information aux familles sera faite les jours qui précèdent.
- Communication  
La matinée porte-ouvertes a permis d'accueillir environ 25 nouvelles familles. Merci aux collègues qui se sont mobilisés (ASEM et enseignants).  
Une dizaine de films pédagogiques sera bientôt en ligne pour présenter les différents domaines de l'enseignement en maternelle. Merci aux collègues et aux ASEM mobilisés pour ce projet.
- Documents demandés pour les sorties du territoire lors des voyages scolaires
  1. Le document en annexe : **Authorisation form for travelling abroad with a minor**
  2. Une copie des passeports ou des cartes d'identité des responsables légaux.
  3. La carte d'identité ou le passeport de l'enfant.
  4. Un extrait international récemment publié de la base de données des dossiers personnels (BRP) concernant le mineur (peut être demandé à la municipalité <https://www.denhaag.nl/fr/certificats-et-extraits/extrait-brp-du-registre-municipal-de-la-population.htm#faire-la-demande>)  
ou la carte GEPRIVILEGIEERD KAART de l'enfant  
ou une copie de la carte GEPRIVILEGIEERD KAART des parents
  5. Une copie du livret de famille.
  6. La carte de l'assurance maladie (ou une copie) : carte vitale, carte européenne, ....
- A l'occasion des 70 ans, le lycée met en vente des sweats avec le nouveau logo au bénéfice des coopératives scolaires de La Haye et Amsterdam et du Centrum.
- CPC city per city Course du 11/03 : - 32 enfants du primaire ont participé malgré la pluie.


Secrétaire principale  
Mme **POUGNAULT**







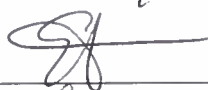




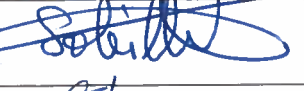
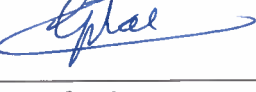

Secrétaire adjointe  
Mme **GRIMAUD**




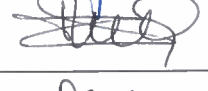









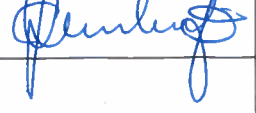
Président du Conseil d'école  
M Silvestre

## Emargement – Conseil d'école du 15 mars 2018

Proviseur : M Barro	Excusé
D.A.F. : Mme Inchauspé	Excusée
IEN : Mme Fournier-Dulac	Excusée
Directeur : M Silvestre	

Invités	Signatures
Atsem :	
Julie FAUGIER	

Enseignants	Signatures
Florence Le Tertre	
MARIA POTTIER	
Julie FAUGIER (ASEM)	<del></del>
Marlène AUDIN	<del></del>
Cécile RIGNARD	
Martine Pognault	
Estelle TELLIER	
SCHINCARIOL sylvie	
BERBAIN Alexandra	
BICKEL Fanny	<del></del>
OMMEE Stéphanie	
Sobillet Florence	<del></del>
Clara Gilard	
Véronique Flagny	

Représentants des parents	Signatures
Grimand APE	
CARADEC APE	<del></del>
RAPETTA APE	<del></del>
Habiyambere APE	<del></del>
Soufian Annie APE	
Els Nadjet	
PLONEIS APE	
GUTTINGER Cha APE	
BUFFET (UPI)	
Amédée Renui	
Pascal TURIAN	
Nella Coquelle	<del></del>
François Coquelle	<del></del>
Catherine GARBETTE	

## Annexe 2 : Règlement intérieur des classes primaires du Lycée Vincent van Gogh

Le présent règlement, voté par le Conseil d'École, a pour objet de fixer les règles fondamentales de la vie dans l'école.

En inscrivant leur enfant à l'école française de La Haye, les parents acceptent toutes les clauses du règlement intérieur et s'engagent à les respecter.

Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative (article L. 401-2 du code de l'éducation).

Il comporte les modalités de transmission des valeurs et des principes de la République (article L. 111-1-1 du code de l'éducation), respecte la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 et la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Les enfants doivent être propres dès l'entrée à l'école primaire. Dans le cas contraire, la scolarisation pourra être différée de quelques mois.

### 1 - HORAIRES ET ACCÈS

L'école primaire est ouverte du lundi au vendredi de 8h20 à 15h15 (le mercredi jusqu'à 11h30).

Les cours commencent à 8h30 et se terminent à 15h15 (le mercredi à 11h30).

En dehors de ces horaires réglementaires, un accès à l'école primaire pour récupérer ou déposer son enfant par l'entrée Kerklaan 2 (grille blanche) est toléré uniquement à :

- 10h15 précises (récréation du matin)
- 11h45 précises (début de la pause-méridienne)
- 12h45 précises (fin de la pause-méridienne)
- 14h15 précises (récréation de l'après-midi).

Ces horaires sont ceux des entrées et sorties exceptionnelles qui doivent être annoncées aux enseignants et à la direction le plus tôt possible, **ces mouvements sont soumis à autorisation de la Direction de l'école**.

Aucune entrée ou sortie ne sera possible en dehors de ces créneaux.

Ceci étant, dans le cadre du suivi des élèves à besoins particuliers, des dispositions dérogatoires à ces horaires d'accès pourront être prises mais obligatoirement inscrites dans les PAI, PPS, PAP, PPRE et comptes rendus d'Equipe Educative.

#### 1.1. Accès à l'école le matin de 8h20 à 8h30

##### 1.1.1. Élèves des classes élémentaires

L'accès à l'école est formellement interdit avant 8h20.

Deux accès sont possibles :

- a) Kerklaan, 117, entrée en passant par l'impasse qui conduit au portail de la cour élémentaire. Les élèves et parents doivent impérativement descendre de vélo ou de tout engin roulant.
- b) Cornelis Jolstraat 117, entrée de la maternelle. Seuls les élèves sont autorisés à rejoindre la cour de l'élémentaire par le garage à vélos. Les parents ne sont pas autorisés à l'emprunter.

A partir de 8h20, heure qui marque le début de la surveillance, le portail menant à la cour de l'école élémentaire est ouvert pour permettre aux élèves l'accès à la cour de récréation.

Les parents n'ont pas l'autorisation de pénétrer dans la cour de l'élémentaire.

En cas de rendez-vous, l'accès sera possible, en présence d'un personnel de l'établissement, par l'entrée Kerklaan 2 (grille blanche).



### 1.1.2. Élèves des classes de maternelle

Dans le cas d'un relèvement du niveau de sécurité, l'accès dans l'enceinte de l'école maternelle est soumis à la possession d'un badge d'identité fourni par le lycée. Sur ce badge, outre la photo et l'identité des personnes, sont indiqués le nom et prénom de l'élève que la personne est autorisée à récupérer. Toute personne ne pouvant pas présenter ce badge à un personnel de l'établissement pourra se voir refuser l'entrée. Dans ce cas, la personne devra se présenter par l'entrée Kerklaan 2 (grille blanche).

L'accès à l'école est formellement interdit avant 8h20.

Un seul accès est autorisé : Cornelis Jolstraat 117. Les parents doivent impérativement passer par cette entrée. La grille verte est fermée à 8h35 précises.

Les parents confient leur(s) enfant(s) à la personne responsable de l'accueil à la porte de l'école ou de la classe (assistante maternelle ou enseignant(e)) de 8h20 à 8h30.

Un enfant de moins de six ans doit être accompagné jusqu'à l'entrée de l'école.

### 1.1.3. Ramassage scolaire

L'établissement ne devient responsable des élèves qu'à leur entrée dans les locaux du lycée.

À l'arrivée des bus, tous les élèves sont accueillis par un personnel de l'établissement.

Les élèves d'élémentaire regagnent la cour par l'entrée principale du lycée (237 Scheveningseweg) tandis que les élèves de maternelle sont accueillis dès 8h20 dans le hall d'entrée par une assistante maternelle.

## 1.2. Sortie après la classe à 15h15 (11h30 le mercredi)

En dehors des heures d'accueil prévues à ce règlement, ni les enseignants ni le directeur ne sont responsables des élèves.

Les jeux dans la cour à la sortie des classes sont formellement interdits sauf pour les enfants inscrits à la garderie.

### 1.2.1. Élèves des classes élémentaires :

Les élèves sont conduits par leur enseignant jusque dans la cour où ils sont invités à attendre leurs parents avant de sortir de l'école. La responsabilité des parents (ou de leurs représentants) est engagée dès lors que les enfants quittent l'enceinte de l'établissement (portail gris et portail vert).

Les personnels du lycée ne sauraient être tenus responsables des élèves qui quitteraient l'école seuls.

Les parents attendent à l'extérieur de l'école leur(s) enfant(s)

a) soit kerklaan 117 ;

b) soit De Branding : Cornelis Jolstraat 117 (allée piétonne après la grille verte).

Les portes seront fermées à 15h25. (11h40 le mercredi).

### 1.2.2. Élèves des classes maternelles

Les parents, ou les personnes désignées par ceux-ci, viennent chercher les élèves en classe à partir de 15h10 (11h25 le mercredi). Les portes seront fermées à 15h25. (11h40 le mercredi). Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents (ou de leurs représentants) dès qu'ils sont récupérés.

### 1.2.3. Ramassage scolaire

Les enfants sont regroupés dans une salle, puis accompagnés au bus par des adultes.

Tout changement dans le mode de déplacement de l'élève doit être signifié par écrit aux personnes responsables des transports.

### 1.2.4. Activités péri-scolaires

Les enfants participant aux activités extrascolaires restent dans l'école et sont, dès 15h15, pris en charge par la personne responsable du KEMVO.



Les élèves qui ne participent pas à une activité extrascolaire ne sont pas autorisés à rester dans les locaux pour attendre un frère ou une sœur.

### 1.2.5. Sortie avec vélo

Les élèves regagnent les rues Kerklaan ou Cornelis Jolstraat à pied.

Les portes du local à vélos sont ouvertes de 8H20 à 8H30 et le soir de 15H15 à 15H25 (11H30 à 11h40 le mercredi) puis cinq minutes après les activités extrascolaires.

### 1.2.6. Retardataires

Les enfants restés seuls après 10 minutes regagnent le bureau du directeur pour y attendre leur(s) parent(s). La personne chargée de venir récupérer l'enfant doit avertir l'école de son retard par courriel [secprimaire@lyceevangogh.nl](mailto:secprimaire@lyceevangogh.nl). Cette situation doit rester exceptionnelle. En cas de répétitions excessives, les parents sont convoqués par le directeur.

## 2 - STATIONNEMENT ET SÉCURITÉ

### 2.1. Stationnement et l'arrêt

Le stationnement et l'arrêt des automobiles sont strictement interdits devant les sorties de l'école : Kerklaan 3 et Kerklaan 19 et Cornelis Jolstraat 117.

### 2.2. Responsabilité

En cas d'accident, la responsabilité pénale du contrevenant est engagée.

## 3 – ABSENCE DES ELEVES

3.1. La présence à tous les cours tels qu'indiqués à l'emploi du temps de la classe est obligatoire tout au long de l'année scolaire.

3.2. Les absences sont toujours à signaler le matin avant 8h30 par courriel au secrétariat : [secprimaire@lyceevangogh.nl](mailto:secprimaire@lyceevangogh.nl)

3.3. Toute demande des familles et/ou des responsables légaux d'autorisation d'absence exceptionnelle sur le temps scolaire sera transmise pour avis à M. le Proviseur.

3.4. En cas d'absence prolongée et non signalée, M. le Proviseur peut contacter les parents puis, sans réponse de leur part, informer les autorités néerlandaises.

## 4 – VIE SCOLAIRE

Les articles contenus au paragraphe 3.4 du règlement intérieur du lycée s'appliquent avec les particularités suivantes :

4.1. Il est interdit d'apporter à l'école tout objet dangereux ou de valeur (bijou, jeu électronique, console, etc.) ainsi que toute somme d'argent non destinée à l'école.

4.2. Tout élève doit être présent sur la cour pendant la récréation sauf en cas de maladie et/ou de blessure.

4.3. Les élèves souffrants doivent se présenter à l'infirmière ou, à défaut, au directeur. Les points 7.1 à 7.5 du règlement intérieur du lycée s'appliquent



- 4.4. Il est interdit d'apporter, pour le déjeuner, des boîtes de conserve, des récipients en verre et autres objets dangereux ainsi que des plats encore surgelés.
- 4.5. Le repas doit être transporté dans un sac totalement hermétique.
- 4.6. Le port de l'écharpe est interdit pour raison de sécurité.
- 4.7. L'élaboration d'aliments dans les classes ainsi que les goûters ou repas organisés par les parents doit se faire dans le cadre défini par la circulaire n° 2002-004 du 3 janvier 2002 : « [Sécurité des aliments. Les bons gestes](#) »

## 5 – LIAISON ENTRE L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

- 5.1. Dès leur arrivée, les nouveaux parents sont invités à envoyer un bref message à l'adresse électronique suivante : [inscriptions@lyceevangogh.nl](mailto:inscriptions@lyceevangogh.nl) afin d'enregistrer leur adresse électronique actualisée dans la base de données du lycée. Les parents ne disposant pas d'adresse électronique, recevront les informations via le cahier de liaison.
- 5.2. Le cahier de liaison doit être l'outil principal de communication entre l'école et la famille. S'il le souhaite, l'enseignant peut aussi communiquer son adresse mail professionnelle aux familles.
- 5.3. Les livrets d'évaluation du CP au CM2 sont communiqués aux familles selon un calendrier défini par les Conseil des maîtres. Ces livrets fait partie du dossier scolaire de l'élève qui sera remis à la famille en cas de radiation de l'élève.
- 5.4. Des réunions d'information sur le programme et l'organisation de la classe sont proposées dès le mois de septembre.
- 5.5. Des rencontres Parents/Professeurs sont organisées à mi-parcours de l'année sous forme d'entretiens individuels, en élémentaire.  
Les entretiens individuels en dehors de ceux programmés ci-dessus sont toujours possibles en prenant rendez-vous via le cahier de liaison.
- 5.6. Les rendez-vous avec le Directeur peuvent être pris également par courriel : [secprimaire@lyceevangogh.nl](mailto:secprimaire@lyceevangogh.nl)

## 6 – LES SANCTIONS

- 6.1. Les manquements au règlement intérieur de l'école, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres peuvent donner lieu à des réprimandes ou à des sanctions à caractère éducatif qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.
- 6.2. Le maître ou l'équipe pédagogique de cycle doit obtenir de chaque élève un travail à la mesure de ses capacités. En cas de travail insuffisant, après s'être interrogé sur ses causes, le maître ou l'équipe pédagogique de cycle décidera des mesures appropriées.
- 6.3. Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même et/ou pour les autres.

## 7 – BIBLIOTHÈQUE

- 7.1. La BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) ainsi que la Marmothèque offrent une documentation variée à la disposition des élèves.



7.2. Chaque élève de la MS (à partir de janvier) au CM2 peut emprunter un à trois livres par semaine qu'il veillera à restituer en bon état.

7.3. En cas de perte ou de détérioration, une somme correspondant au coût du remplacement sera demandée.

## 8 – ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

8.1. Elles sont assurées par le KEMVO, fondation de droit néerlandais, et spécifiées par la convention annuelle qui lie le KEMVO au lycée.

8.2. Les parents sont invités à contacter directement les responsables du KEMVO [kemvo.activites@gmail.com](mailto:kemvo.activites@gmail.com) pour toute question liée aux activités.

8.3. Le directeur de l'école n'est pas responsable des activités réalisées par le KEMVO.

8.4. Les activités débutent fin septembre-début octobre et se terminent début juin.

8.5. Les jours consacrés à ces activités sont le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 15h15 à 17h30 et le mercredi de 11h30 à 13h45.

8.6. Les parents attendent leurs enfants devant la grille blanche, Kerklaan 3.

## 9 – SANTE ET SECURITE

9.1. Les enseignants n'ont pas le droit d'administrer des soins. Les traitements médicamenteux sont à administrer à la maison. En cas de soins indispensables, il est impératif de contacter, au préalable, l'infirmière du lycée français de La Haye au 070 306 69 31.

9.2. Un enfant malade ou fiévreux ne peut être gardé à l'école.

Les parents doivent prévenir l'école dès qu'une maladie contagieuse est constatée chez leur enfant.

9.3. En cas d'accident dans l'enceinte de l'école au cours d'activités éducatives (sorties, rencontres sportives) le maître de surveillance, de la classe ou le directeur informe les parents.

9.3. Pour les nouveaux élèves de CP, CE1 et CE2, la visite médicale (ouïe, vue, mensuration, questions diverses) est assurée par le personnel médical du lycée français de La Haye (les élèves de GS passeront les tests de la vue et de l'audition avec l'infirmière).

9.4. Pour les GS et les CM1/CM2, cette visite médicale sera effectuée par les services médicaux néerlandais.

Les parents seront informés de cette visite (un questionnaire sera envoyé à la famille avec une convocation en néerlandais).

9.5. Le Médecin scolaire vaccine les élèves : il est très important de déposer une copie des nouvelles vaccinations en début d'année à l'infirmierie.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le 0800-2854070 ou [www.cjgdenhaag.nl](http://www.cjgdenhaag.nl)

## 10 – PAUSE MERIDIENNE

10.1. La pause méridienne a lieu tous les jours de la semaine, sauf le mercredi de 11h45 à 12h45.

10.2. L'encadrement est assuré par des personnels de la fondation « Tom-Pouce Picnic » qui assurent cette surveillance en lien avec le directeur de l'école et l'équipe éducative selon l'organisation interne retenue.

10.3. Le repas est fourni par les familles. Il est possible, si le repas est pris dans une salle dédiée, de faire réchauffer les plats au micro-ondes dans un récipient adapté. Pour les classes de maternelle, l'usage du micro-ondes n'est pas autorisé.

10.4. Un temps de récréation a lieu avant ou après le repas selon les classes.

10.5. Pendant le temps du déjeuner, les élèves doivent respecter leurs camarades, respecter et écouter les surveillants, ne pas jouer avec la nourriture et manger dans le calme.

10.6. A la fin du déjeuner, les élèves doivent s'assurer de laisser les tables propres et les chaises rangées sous la table.

Règlement intérieur présenté et voté à l'unanimité lors du Conseil d'École du 15 mars 2018

5/5

**SORTIES 2017-2018 Second Conseil d'école**

DATE	CLASSE	LIEU
14/11/2017	CP BLEU	MUSEON Laat je tanden zein
14/11/2017	CM2 BLEU	Archeologie less group
14/11/2017	CM2 ORANGE	Archeologie less group
14/11/2017	CM1 VIOLET	Haags Gemeentearchief
14/11/2017	CM1 VERT	Haags Gemeentearchief
16/11/201	CE1 bleu	Louwman Museum (voitures)
16/11/2017	CM1/CM2 NL DOM	BIBLIOTEEK
17/11/2017	CP VIOLET	MUSEON Laat je tanden zein
20/11/2017	CM1 violet/rouge CE2 jaune /vert	NDT danse
21/11/2017	PS ROUGE	MUSEON Reis naar de ruimte
21/11/2017	CE1 VIOLET	MUSEON Wilde dieren in Nederland
23/11/2017	CE2 JAUNE	Panorama mesdag
23/11/2017	CE1 VIOLET	Louwman Museum (voitures)
23/11/2017	CE1 ORANGE	Louwman Museum (voitures)
24/11/2017	CM2 BLEU	MUSEON Kinderrechten top
27/11/2017	CE2 VERT	Panorama mesdag
05/12/2017	CM2 ORANGE	MUSEON drinkwater
11/12/2017	CE1/CE2 ORANGE	MUSEON Recyclen
12/12/2017	CE2 JAUNE	MUSEON Aan de Slag als
15/12/2017	CM2 ORANGE + CM2 BLEU	ZUIDERSTRANDTHEATER
19/12/2017	CE1 VIOLET	MUSEON Steengoed Keigaaf
22/12/2017	CE2 VERT	MUSEON ARCHEOLOGIE
08/01/2018	CM1/CM2 NL	BIBLIOTHEEK
16/01/2018	MS ROSE	MUSEON Mode de vie des Inuits
23/01/2018	CP BLEU	MUSEON Electricité
26/01/2018	CE2 JAUNE	MUSEON Photos Nle -Geo
26/01/2018	CP VIOLET	MUSEON Electricité
07/02/2018	GS VIOLET	MUSEON Reis naar de Ruimte
06/03/2018	CP VIOLET	MUSEE HISTORIQUE DH
09/02/2018	GS ORANGE	MUSEON Reis naar de Ruimte
09/03/2018	CP BLEU	MUSEE HISTORIQUE DH
09/03/2018	CE1 VIOLET	MUSEON Recyclen
13/03/2018	PS JAUNE	BIBLIOTEEK
15/03/2018	MS ROSE	BIBLIOTEEK